



Département des Pyrénées – Orientales  
**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune de REAL

SEANCE du : 10 10 2024  
Convocation du : 04 10 2024  
Membres en exercice : 07  
Membres présents : 05  
Membres absents excusés : 02

Présents : Madame ARNAU Conchita Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert LLENSE Patrick

Absents : RIVIERE Jeanine pouvoir a ARNAU Conchita  
PRUDENTOS Stephanie a, BEY Jean Claude.

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : ARNAU Conchita

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire.

Objet **Réévaluation du RIFSEEP secrétaire générale de mairie**

Vu la délibération en date du 15 juin 2018 fixant le plafond du RIFSSEP pour le personnel communal administratif a 5000€ annuel le minima délibéré étant de 1513.50€ soit 126.12€/mois.

Considérant que le réexamen du RIFSEEP est fixé en cas de changement de fonction

Vu l'arrêté pourtant nomination de Mme CANAL Elisabeth secrétaire générale de mairie de moins de 3500 habitants en date du 1 octobre 2024

Il convient de réévaluer le RIFSEEP annuel passant ainsi de 1513.50€ à 2500€, soit 208.33€/mois le plafond maximal étant toujours de 5000.00€

Ouï l'exposé de M le maire le conseil municipal,

**Décide** de réévaluer le RIFSEEP, passant ainsi de 1513.50€ à 2500€, soit 208.33€/mois le plafond maximal étant toujours de 5000.00€ Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 066-216601591-20241010-202441-DE



**Dit** que les crédits seront alloués au compte 6411

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le maire  
Jean-Luc SEGUY



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Seguy', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Arnaud', written over a horizontal line.